États financiers consolidés

31 décembre 2022

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendants	1-3
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8 - 22
Annexe 1 : Tableau consolidé des produits	23
Annexe 2 : Tableau consolidé des charges	24 - 25
Annexe 3 : Tableau de divulgation de l'information sectorielle	26
Annexe 4 : Tableau et communiqué des fonds de réserve	27 -29
Annexe 5 : Tableau de concordance entre le budget de fonctionnement et le budget (CCSP)	30
Annexe 6 : Tableau de rapprochement de l'excédent annuel	31
Annexe 7 : Tableau des transferts gouvernementaux	32
Annexe 8 : Tableau de l'état de l'entité contrôlée	33
Annexe 9 : Rapprochement du déficit de capitalisation	34

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
774, rue Main, Bureau 600
CP 827 Stn Main
Moncton NB E1C 8N6
Canada
Téléphone 506-856-4400
Télécopieur 506-856-4499

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANTS

À son Honneur la maitresse et aux membres du Conseil municipal,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Moncton («l'entité»), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de l'excédent accumulé, de l'évolution consolidée de sa dette nette, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptable canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptable canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG s.n.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Moncton, Canada

Le 1 mai 2023

Ville de Moncton
État consolidé des résultats
Exercice clos le 31 décembre

	CCSP Budget (Annexe 5)	**2022 Réel**	2021 Réel
Produits			
Mandat d'impôt foncier	152 044 698 $	**152 044 698 $**	146 359 497 $
Financement communautaire et subvention de péréquation du gouvernement provincial	3 224 771	**3 224 771**	3 589 488
Subvention fédérale tenant lieu	18	**18**	19 641
Transferts gouvernementaux aux fins d'exploitation (Annexe 1)	1 761 711	**2 496 579**	5 909 357
Autres revenus de source interne (Annexe 1)	14 485 657	**21 835 178**	18 000 726
Revenus des services de l'eau et des eaux usées (Annexe 1)	36 159 738	**37 234 402**	36 094 827
Intérêts	824 829	**5 864 031**	2 492 277
	208 501 422	**222 699 677**	212 465 813
Charges (Annexe 2)			
Services gouvernementaux généraux	55 600 024	**62 593 950**	62 803 421
Services de protection	48 924 443	**50 241 008**	44 108 040
Services de transport	31 197 791	**33 337 349**	28 809 690
Services de santé environnementale et de développement	12 742 154	**14 680 075**	12 408 928
Services récréatifs et culturels	17 704 984	**19 833 918**	16 859 310
Services de l'eau et des eaux usées	26 265 162	**25 695 167**	25 280 049
	192 434 558	**206 381 467**	190 269 438
Excédent annuel avant apports pour immobilisations	16 066 864	**16 318 210**	22 196 375
Autres apports d'actifs aux immobilisations (Annexe 1)	100 000	**6 175 015**	8 453 429
Transferts gouvernementaux pour immobilisations (Annexe 1)	20 363 485	**16 655 632**	24 341 195
Excédent annuel	36 530 349	**39 148 857**	54 990 999
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	839 179 747	**839 179 747**	784 188 748
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	875 710 096 $	**878 328 604 $**	839 179 747 $

Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Moncton
État consolidé de la situation financière
Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**66 860 374 $**	56 277 385 $
Trésorerie soumise à des restrictions (note 2)	**8 373 602**	5 015 693
Débiteurs (note 3)	**28 050 440**	37 874 924
Prêts hypothécaires à recevoir (note 4)	**1**	1
Terrains et aménagement des terrains (note (5)	**28 813 215**	29 801 527
Escomptes sur les débentures non amorties	**1 297 010**	1 415 307
Actif de retraite constitué (note 10)	**46 441 100**	38 823 700
	179 835 742	169 208 537
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	**37 148 686**	41 970 321
Prêt-subvention exigible (note 8)	**257,771**	2 198 035
Dette à long terme (note 9)	**156 170 000**	172 614 000
Avantages postérieurs à l'emploi à verser (note 11)	**13 161 600**	12 532 100
	206 738 057	229,314,456
Dette nette	**(26 902 315)**	(60 105 919)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 12)	**900 834 214**	895 669 156
Stocks de fournitures	**2 950 968**	2 368 969
Charges payées d'avance	**1 445 737**	1 247 541
	905 230 919	899 285 666
Excédent accumulé	**878 328 604 $**	839 179 747 $

Engagements et éventualités (note 16), Événements ultérieurs (note 18)

Au nom du conseil

CITY OF / VILLE DE MONCTON Resurgo

Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Moncton
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre	**2022**	2021
Excédent annuel	**39 148 857 $**	54 990 999 $
Acquisition et don d'immobilisations corporelles	**(45 809 353)**	(61 206 058)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	**152 572**	406 425
Amortissement d'immobilisations corporelles	**39 503 056**	38 573 632
(Gain) perte sur immobilisations corporelles	**988 667**	(227 402)
Variation des charges payées d'avance	**(198 196)**	(366 869)
Variation des stocks de fournitures	**(581 999)**	437 045
	(5 945 253)	(22 383 227)
Diminution de la dette nette	**33 203 604**	32 607 772
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	**(60 105 919)**	(92 713 691)
Dette nette à la clôture de l'exercice	**(26 902 315)$**	(60 105 919)$

Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Ville de Moncton
État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent annuel	**39 148 857 $**	54 990 999 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	39 503 056	38 573 632
Amortissement des coûts d'aménagement de terrains	4 553 534	6 003 149
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations corporelles	988 667	(227 402)
Dons d'infrastructures	(5 774 577)	(7 611 966)
Variation de l'actif de retraite constitué	(7 617 400)	(6 677 700)
Variation des autres avantages postérieurs à l'emploi	629 500	602 700
Variation des escomptes sur les débentures non amorties	118 297	102 123
Exonération du prêt-subvention exigible	(1 940 264)	(1 329 853)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Variation des débiteurs	9 824 484	(7 990 057)
Variation des créditeurs et charges à payer	(4 821 635)	10 040 479
Variation des stocks de fournitures	(581 999)	437 045
Variation des charges payées d'avance	(198 196)	(366 869)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**73 832 324**	86 546 280
Transactions d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(40 034 776)**	(53 594 092)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	**152 572**	406 425
Sorties nettes de trésorerie liées aux transactions d'investissement en immobilisations	**(39 882 204)**	(53 187 667)
Activités de financement		
Émission de créances à long terme	**11 097 000**	14 415 000
Remboursement de la dette à long terme	**(27 541 000)**	(42 046 918)
Entrées nettes de trésorerie liées aux (utilisé pour) activités de financement	**(16 444 000)**	(27 631 918)
Activités d'investissement		
Acquisitions de terrains et aménagement des terrains	**(3 565 222)**	(5 223 656)
Variation des placements à long terme	**–**	6 778 286
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(3 565 222)**	1 554 630
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**13 940 898**	7 281 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**61 293 078**	54 011 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**75 233 976 $**	61 293 078 $
Sommaire de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		
Trésorerie	**66 860 374 $**	56 277 385 $
Trésorerie soumise à des restrictions	**8 373 602**	5 015 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**75 233 976 $**	61 293 078 $

Voir les notes et les annexes afférentes aux états financiers consolidés.

La Corporation de la Ville de Moncton (la « Ville ») est constituée et exploitée en vertu des dispositions de la *Loi sur la Gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick.

La Ville fournit des services municipaux comme les services de police, de lutte contre les incendies, de travaux publics, d'ingénierie, de parcs et de loisirs et de développement communautaire et d'autres activités gouvernementales générales.

1. Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Corporation de la Ville de Moncton ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces états financiers consolidés respectent les exigences de divulgation supplémentaires du ministère des Administrations locales du Nouveau-Brunswick.

Voici certains aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville de Moncton :

a) **Base de consolidation**
Ces états financiers consolidés reflètent l'actif, le passif, les produits, les charges, l'évolution de l'excédent accumulé et l'évolution de la situation financière de l'entité déclarante. La Ville de Moncton est composée de tous les organismes, conseils et commissions locaux qui appartiennent à la Ville ou qu'elle contrôle et qui, par conséquent, doivent rendre compte au Conseil de l'administration de leurs affaires et ressources financières. Aux activités liées à l'administration de la Ville s'ajoutent celles de Développement industriel de Moncton (DIM) et des services de l'eau et d'électricité (services publics).

Les transactions et les soldes interservices et interorganisationnels sont supprimés.

b) **Transferts gouvernementaux**
Les transferts gouvernementaux sont constatés dans les états financiers à titre de produits dans la période au cours de laquelle surviennent des événements ayant donné lieu au transfert, pourvu que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité aient été respectés et que les montants puissent faire l'objet d'estimations raisonnables. Les transferts sont constatés à titre de produits reportés lorsque les conditions de transfert n'ont pas été satisfaites et les produits sont constatés à mesure que les conditions sont remplies.

c) **Produits reportés**
Les produits reportés comprennent les subventions, les contributions et les autres montants reçus de tiers en vertu de lois, de règlements et d'accords et qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de certains programmes, dans l'exécution de travaux particuliers ou pour l'achat d'immobilisations corporelles. De plus, certains frais d'utilisation sont perçus pour lesquels les services connexes n'ont pas encore été fournis. Les produits sont constatés dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées, les services sont rendus ou les immobilisations corporelles sont acquises. En outre, tous les fonds provenant de sources externes et les bénéfices qui y sont affectés en vertu d'un accord ou d'une loi sont comptabilisés comme produits reportés jusqu'à ce qu'ils soient utilisés aux fins précisées.

d) **Actifs non financiers**
Les actifs non financiers ne peuvent pas être utilisés pour rembourser des passifs existants et sont détenus aux fins de la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice et l'excédent des produits sur les charges représentent la variation consolidée des actifs financiers nets de l'exercice.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) i) **Immobilisations corporelles**
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle, des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	15 à 25 ans
Immeubles et améliorations locatives	10 à 50 ans
Véhicules et matériel	5 à 30 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Routes, rues, trottoirs et ponceaux	20 à 50 ans
Stationnements	30 ans
Réseaux d'eau potable et des eaux usées	30 à 80 ans

L'intérêt sur la dette servant à l'achat d'immobilisations corporelles n'est pas capitalisé.

ii) **Actifs en construction**
Les actifs en construction ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas disponibles pour un usage productif.

iii) **Apport d'immobilisations corporelles**
Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés dans les produits à leur juste valeur marchande à la date du don sauf lorsque la juste valeur ne peut être raisonnablement déterminée, auquel cas les apports sont comptabilisés à une valeur nominale. Les transferts d'immobilisations de parties liées sont comptabilisés à leur valeur comptable.

Les immobilisations corporelles reçues à titre d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception et sont également comptabilisées à titre de produits.

f) **Stocks de fournitures**
Les stocks de matériaux et de fournitures se composent principalement de pièces et de matériaux d'entretien des routes et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

g) **Terrains et aménagement des terrains**
Les terrains détenus en vue de leur revente à Développement industriel de Moncton (DIM) sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. DIM a pour seul but commercial de vendre des terrains commerciaux à des fins d'aménagement. Les coûts d'aménagement sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les montants pour l'acquisition de terrains et les améliorations à apporter pour préparer le terrain à la vente ou à l'aménagement des services. Les coûts des terrains et des aménagements sont passés en charge au coût de vente des lots.

h) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie en caisse, des dépôts à vue et des placements à court terme qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et qui sont assujettis à un risque négligeable de variation de valeur.

i) **Dette à long terme**
La dette à long terme est comptabilisée après déduction des soldes connexes du fonds d'amortissement.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) **Avantages sociaux futurs**

La Ville et ses employés cotisent au Régime de retraite municipal de la Ville de Moncton, un régime de retraite conjoint en fiducie. Le Régime prévoit des prestations de retraite fondées sur les états de service et le taux de rémunération; il s'agit d'un régime à prestations déterminées. Outre le Régime de retraite municipal, d'autres prestations de retraite sont également versées aux employés de la Ville. Cette dernière permet qu'une partie des prestations de maladie non utilisées qui ont été acquises soit versée aux employés, et ce, au moment de leur retraite ou de leur démission. Le coût de ces prestations est établi sur une base actuarielle en fonction du service et de la meilleure estimation de l'âge de la retraite et des augmentations salariales futures prévues. L'obligation au titre de ces régimes d'avantages sociaux est constituée en fonction des prestations projetées au fur et à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les avantages futurs. La Ville assure également le maintien des banques de congés de maladie non utilisés qui ne sont pas acquis pendant la période d'emploi des employés.

k) **Budget**

Les données budgétaires contenues dans les présents états financiers consolidés ont été approuvées par le Conseil le 5 novembre 2021; de plus, le ministre des Administrations locales a approuvé le budget général d'exploitation et le budget d'exploitation des services publics le 18 novembre 2021, et le budget des immobilisations le 10 janvier 2022.

l) **Réserves et fonds**

Certains montants, approuvés par le Conseil municipal, sont mis de côté dans des réserves et des fonds de réserve à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures. Les transferts à destination et en provenance des réserves et des fonds de réserve sont comptabilisés à titre de rajustement de l'excédent accumulé. L'annexe 4, « Tableau des fonds de réserve », des présents états financiers consolidés fait état des soldes des fonds de réserve à titre d'information supplémentaire.

i. ***Fonds d'exploitation***

Des fonds d'exploitation sont établis pour les opérations générales et les opérations de traitement des eaux usées de la Ville. Les fonds d'exploitation servent à enregistrer les coûts associés à la prestation des services de la Ville.

ii. ***Fonds d'immobilisations***

Des fonds sont établis pour les immobilisations au titre des besoins généraux, des services de l'eau et du traitement des eaux usées. Les fonds d'immobilisations assurent le suivi du coût d'acquisition de diverses immobilisations et du financement de ces immobilisations, y compris la dette connexe.

iii. ***Fonds de réserve***

En vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick, le Conseil peut établir des réserves discrétionnaires pour chacun des fonds susmentionnés. En outre, la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'une réserve foncière soit établie et maintenue aux fins de l'acquisition et de l'aménagement de terrains détenus à des fins publiques.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

m) Informations sectorielles

La Ville de Moncton est une unité municipale diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et déclarées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but de consigner des activités particulières visant à atteindre certains objectifs conformément à des règlements, restrictions ou limitations spéciaux. La prestation des services municipaux est organisée comme suit :

Services gouvernementaux généraux
Ce service est responsable de la gouvernance globale et de l'administration financière de la municipalité. Cela comprend les fonctions du Conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques, la conformité à la législation, ainsi que les relations civiques.

Services de protection
Ce service est responsable de la prestation de services de police, de la protection contre les incendies, des mesures d'urgence, du contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

Services de transport
Ce service est responsable des services communs, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des rues, des services de circulation routière, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

Services de santé environnementale et de développement
Ce service est responsable de la collecte et de l'élimination des déchets, de la planification et du zonage, du développement communautaire, du tourisme et d'autres services municipaux de développement et de promotion.

Services récréatifs et culturels
Ce service est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris la piscine, l'aréna, les parcs, les terrains de jeu et d'autres installations récréatives et culturelles.

Services de l'eau et des eaux usées
Ce service est responsable de la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, ce qui comprend l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

n) Constatation des produits

Les recettes fiscales représentent les droits annuels administrés et perçus par la province du Nouveau-Brunswick au nom de toutes les municipalités de la province pour des services municipaux; elles sont comptabilisées à titre de mandat d'évaluation à mesure que les fonds sont reçus par la Ville.

Les transferts gouvernementaux sont constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle le transfert est autorisé et les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont respectés par la Ville, et lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

n) **Constatation des produits (suite)**

Les produits tirés des frais et des droits pour les permis de construction, les services de l'eau et de traitement des eaux usées et le transport sont constatés selon la comptabilité d'exercice et comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, c'est-à-dire habituellement lorsque des services sont fournis ou que des installations sont utilisées.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que leur perception est raisonnablement assurée.

o) **Comptabilisation des charges**
Les charges sont constatées dans la période au cours de laquelle les biens et services ont été acquis et un passif a été encouru. Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réalisés au titre des biens et services acquis au cours de l'exercice en cours sont comptabilisés à la date de l'état de la situation financière.

p) **Fonds en fiducie**
Aucun fonds en fiducie n'est inclus dans les présents états financiers, car il n'existe actuellement aucun fonds en fiducie administré par la Ville de Moncton.

q) **Passif au titre des sites contaminés**
Les sites contaminés sont le résultat d'une contamination introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant et qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé après déduction des recouvrements prévus. Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsqu'un site n'est pas productif et que les conditions suivantes sont réunies :

- il existe une norme environnementale;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Ville :
  soit est directement responsable;
  soit accepte la responsabilité;
- il est prévu de renoncer à des avantages économiques futurs;
- il est possible d'établir une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif est comptabilisé à titre d'estimation, par la direction, du coût après l'assainissement, y compris l'exploitation, l'entretien et la surveillance qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

r) **Utilisation d'estimations**
La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de déclaration. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations. Les éléments nécessitant le plus haut degré d'estimation comprennent la provision pour avantages sociaux futurs, l'évaluation des dons d'immobilisations, l'évaluation des provisions pour éventualités et la provision pour créances douteuses.

2. Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions comprend ce qui suit :

	2022	2021
Dépôts sur le financement du programme – Centre de découverte des transports	389 824 $	381 140 $
Dépôt au titre du financement du programme de la taxe sur l'essence	4 267 454	497 955
Taxe sur l'hébergement touristique	–	2 281 530
Événements Moncton	473 290	–
Dépôts sur les terrains - DIM	542 646	203 400
Liquidités détenues pour payer des remises au rendement sur les ventes de terrains - DIM	2 700 388	1 651 668
	8 373 602$	5 015 693$

3. Débiteurs

Montants à recevoir au titre des immobilisations	2022	2021
Gouvernements fédéral et provincial – apports pour les immobilisations	7 044 314 $	17 653 967 $
Warren Gate Investments Inc.	260 458	260 458
Privés et autres – apports pour les immobilisations	321 830	321 830
	7 626 602	18 236 255
Montants à recevoir au titre de l'exploitation		
Gouvernements fédéral et provincial – TVH	2 309 923	2 791 732
Gouvernements fédéral et provincial – contributions pour l'exploitation	1 895 939	7 418
Moncton Wildcats Junior Hockey Club Limited	1 700 066	1 778 315
ASM Globlal	1 153 829	837 705
Curl Moncton	1 136 692	1 136 692
Moncton Arena Partners	699 496	622 100
Autres – divers (déduction faite des provisions)	332 942	920 560
Moncton High School Field Committee	268 610	418 610
Shopper's Drug Mart	194 707	98 321
Améliorations locales	168 240	48 568
Moncton Squash Club	106 672	116 672
Ville de Dieppe	104 915	45 848
Royal Oaks Estates Inc	98 736	98 736
Ville de Riverview	69 278	1 179 518
Gulf Fisheries Centre	58 750	58 750
Mountainway Developments Inc.	45 783	40 211
Indoor Sports Management	30 699	9 387
Magnetic Hill Wharf Village	29 583	27 495
Les Amis du Zoo	18 049	107 400
Améliorations à la construction d'égouts	17 228	38 870
Université de Moncton	3 650	1 924
Moncton Football Association Incorporated	–	100
Magic Mountain Water Park Ltd.	–	9 737
Théatre Capitol Theatre Inc.	–	8 384
	10 443 787	10 403 053
Montant à recevoir au titre des services de l'eau et des eaux usées	8 793 232	8 508 813
Montant à recevoir de Développement industriel de Moncton Limitée	1 186 819	726 803
	28 050 440 $	37 874 924 $

4. Prêts hypothécaires à recevoir

La créance hypothécaire de **1,9** million de dollars ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement; elle représente une sûreté du Théâtre Capitol Theatre Inc. par suite du transfert de la propriété du Théâtre à cette société en 1999, ce qui équivaut à la contribution nette de la Ville à la remise en état du Théâtre. Une provision a été comptabilisée pour réduire la valeur comptable à **1 $** étant donné que l'hypothèque demeure sans intérêts et sans modalités de remboursement. La position juridique de la Ville demeure une créance de premier rang de **1,9** million de dollars sur les installations du Théâtre.

5. Terrains et aménagement des terrains

La Ville a investi **73 633 374$** en coûts de terrains et d'aménagement, soit **32 249 657 $** pour le parc industriel de Caledonia, **12 574 201 $** pour le parc industriel de Moncton, **767 706 $** pour le West TCH, **19 892 080 $** pour le nouveau Parc industriel et **8 149 730 $** pour un futur parc industriel. Les coûts des terrains et des aménagements, déduction faite du coût des lots vendus à ce jour, s'élèvent à **28 813 215 $**.

6. Dette bancaire

L'endettement bancaire aux fins d'exploitation respecte la limite prescrite par la *Loi sur la gouvernance locale*, et la Commission d'emprunt pour immobilisations municipales a approuvé l'emprunt à court terme impayé du Fonds d'immobilisations à la clôture de l'exercice. La facilité de crédit avec la banque de la Ville a combiné une limite d'emprunt de **25 M$** pour les activités de la Ville, à l'exclusion de DIM.

En 2021, la Ville de Moncton a obtenu une garantie pour DIM au moyen d'une facilité de crédit de la Banque Royale du Canada dotée d'une limite de **22 M$** pour combler les besoins en flux de trésorerie de DIM tout au long de l'exercice. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel bancaire moins un pour cent avec remboursement effectué sur demande. Au 31 décembre 2022, 13 206 296 (15 755 000 $ en 2021) demeurait impayés sur la ligne de crédit, ce qui est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière.

7. Créditeurs et charges à payer

	2022	2021
Comptes créditeurs et engagements	**16 271 493 $**	24 375 524 $
Payable à l'autorité policière	**13 630 723**	10 617 243
Retenues des entrepreneurs	**3 543 272**	4 463 065
Intérêts sur la dette à long terme	**399 454**	423 810
Créditeurs, charges à payer et dépôt sur des terrains de DIM	**3 268 483**	2 055 418
Dépôts au titre d'améliorations locales	**35 261**	35 261
	37 148 686 $	41 970 321 $

Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de **436 760 $** (444 760 $ en 2021) pour les sites contaminés. Le montant est une estimation établie par les ingénieurs environnementaux internes.

8. Prêt-subvention exigible

Le 12 juillet 2018, la province du Nouveau-Brunswick (Société de développement régional ou « SDR ») a émis un prêt-subvention à la Ville de Moncton au montant de **10 994 646 $** pour financer la construction d'un centre de divertissement au centre-ville de Moncton (le « projet »).

Exonération du remboursement du prêt
En vertu de l'accord en place, la SDR exonérera le remboursement du prêt de la façon suivante :

Clause initiale d'exonération de remboursement	
Achèvement et livraison du projet	36 %
Achèvement et livraison du projet à la date ou avant la date convenue par les parties	7 %
Achèvement du projet conformément au budget convenu par les parties	7 %
Exonération initiale totale	**50 %**

De 2018 à 2032 inclusivement, la SDR accordera une exonération de remboursement jusqu'à un maximum de 50 % du principal, en tranches annuelles équivalant au montant des recettes fiscales générées par le projet.

Le prêt-subvention ne porte pas intérêt à moins que la Ville ne respecte pas les modalités de l'accord; le cas échéant, l'exonération de remboursement cessera immédiatement et un taux d'intérêt de 3 % par année, calculé semestriellement, sera facturé sur le solde restant du prêt à partir de la date de réception de l'avance.

Le 31 janvier 2033 ou avant, le montant du principal restant, s'il y a lieu, devra être remboursé avec intérêts.

	2022
Prêt-subvention, solde de clôture au 31 décembre 2021	2 198 035 $
Montant exonéré – 2022	(1 940 264)
Prêt-subvention, solde de clôture au 31 décembre 2022	257 771 $

9. Dette à long terme

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

	2022	2021
BG10 1.65% - 3.4% exigible en 2022, DC#06-19, #08-14, #09-0025, #10-0018, #10-0068, #11-0038, #11-0100	– $	1 506 000 $
BH12 1,35 % - 3,1 % exigible en 2022, DC#06-19, #08-14, #09-0025, #09-0072, #10-0018, #11-0038, #12-0016	–	205 000
BH13 1,35 % - 3,1 % exigible en 2022 DC#06-19, #07-15, #08-14, #09-0025, #10-0018, #11-0038	–	1 044 000
BI9 1,35 % - 3,25 %, exigible en 2023, DC #09-0025, #10-0018, #11,0038, #12-0016	688 000	1 366 000
BI10 1,35 % - 3,25 %, exigible en 2023, DC #09-0025, #12-0016	173 000	343 000
BJ10 1,25 % - 3,70 %, exigible en 2023, DC #09-0025, #10-0018, #10-0068, #11-0038, #12-0016, #13-0010	1 095 000	2 152 000
BJ11 1,25 % - 3,70 %, exigible en 2023, DC #06-0019, #08-0014, #09-0025, #10-0018, #11-0038, #12-0016	406 000	798 000
BK6 1,15 % - 3,45 %, exigible en 2024, DC #06-0019, # 09-0025, #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010, #13-0012	560 000	830 000
BK7 1,15 % - 3,45 %, exigible en 2024, DC #08-0014, #09-0025, #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010	644 000	954 000
BL8 1,20 % - 3,10 %, exigible en 2024, DC #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010, #14-0019	603 000	892 000
BL9 1,20 % - 3,70 %, exigible en 2034, DC #05-0016, #06-0019, #07-0015, #09-0025, #10-0018, #11-0038, #13-0010, #14-0019	13 272 000	14 227 000
BM8 0,95 % - 2,80 %, exigible en 2025, DC #08-0014, #09-0025, #09-0072, #10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0012, #14-0019	2 471 000	3 256 000
BL9 1,20 % - 3,70 %, exigible en 2035, DC #05-0016, #06-0019, #07-0015, #09-0025, #10-0018, #11-0038, #13-0010, #14-0019	3 250 000	4 240 000
BP8 1,45 % - 2,90 %, exigible en 2026, DC #09-0025, #11-0038, #12-0016, #13-0010, #13-0012, #14-0019, #15-0020, #15-0041	2 167 000	2 678 000
BP8 1,20 % - 2,95 %, exigible en 2026, DC#10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010, #14-0019, #15-0020, #16-0018	2 825 000	3 489 000
BQ8 1,20 % - 2,70 %, exigible en 2027, DC#12-0016, #13-0010, #14-0019, #15-0020, #15-0041, #16-0018, #16-0027	2 349 000	3 098 000
BR6 1,65 % - 2,90 %, exigible en 2027, DC#12-0016, #13-0010, #14-0019, #15-0020, #16-0018, #17-0008	4 697 000	5 677 000
BT8 2,10 %-3,70 %, exigible en 2038, DC#10-0018, #11-0038, #12-0016, #13-0010, #14-0019, #15-0020, #15-0054, #16-0018, #17-0008	54 990 000	59 017 000
BU7 2,55 %-3,40 %, exigible en 2028, DC#14-0019, #15-0020, #15-0041, #16-0018, #17-0008, #18-0041	3 717 000	4 718 000
BU8 2,55 %-3,40 %, exigible en 2028, DC#13-0010, #14-0019, #15-0020, #16-0018, #17-0008, #18-0014	6 007 000	6 972 000
BW11 1.95 % - 2,45 %, exigible en 2029, DC #14-0019, #15-0020, #16-0018, #17-0008, #18-0014, #19-0013	9 283 000	11 070 000
BW12 1.95 % - 2,10 %, exigible en 2024, DC #16-0018, #17-0008, #18-0014, #19-0013	3 643 000	5 412 000
BX7 0,90 % - 2,05 %, exigible en 2030, DC #15-0020, #17-0008, #18-0014, #19-0013, #19-0031, #19-0065	5 051 000	5 863 000
BY11 0,50 % - 1,80 %, exigible en 2030, DC #15-0020, #16-0018, #17-0008, #18-0014, #19-0013, #19-0031, #20-0009	8 076 000	9 215 000
BX8 0,90 % - 1,5 %, exigible en 2025, DC #17-0008, #18-0014, #19-0013	3 530 000	4 679 000
BY12 0,50 % - 1,10 %, exigible en 2025, DC #17-0008, #18-0014, #19-0013, #20-0009	3 385 000	4 498 000
CA9 0,855 % - 2,378%, exigible en 2031, DC #15-0020, #18-0014, #19-0013, #19-0065, #20-0009, #21-0005	6 972 000	7 928 000
CA10 0,855% - 2,1786%, exigible en 2026, DC #17-008, #18-0014, #20-0009, #21-0005	5 219 000	6 487 000
CC4 4.70%-4.266%, due 2032, OIC#19-0013,#19-0065,#20-0009,#21-0005,#22-0003	6 031 000	–
CC5 .70%-3.953%, due 2027, OIC#18-0014,#19-0013,#20-0009,#21-0005,#22-0003	5 066 000	–
	156 170 000 $	172 614 000 $

9. Dette à long terme (suite)

Les paiements de principal requis au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

2023	26 381 000$	2026	15 401 000
2024	23 567 000	2027	12 701 000
2025	19 874 000		

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue pour la dette découlant de débentures déclarée, et la totalité de la dette à long terme a été approuvée par décret de l'Assemblée législative provinciale. Au 31 décembre 2022, la Ville était autorisée à emprunter jusqu'à **80 950 000 $** de plus.

10. Actif de retraite constitué

Les prestations de retraite sont versées aux employés de la Ville de Moncton en vertu du Régime de retraite des employés de la Ville de Moncton, modifié et adopté le 26 février 1998. Les employés cotisent au Régime, qui prévoit des prestations de retraite fondées sur les états de service et sur le taux de rémunération (il s'agit d'un régime à prestations déterminées). Les plafonds de cotisation de la Ville ont initialement été fixés par la loi à 6,65 % des gains des employés, plus un montant forfaitaire de 25 000 $ par année. En mars 2014, le plafond de cotisation de la Ville a été porté à 10 % des gains des employés.

Les employés versent des cotisations égales à 10 % des gains, et la Ville verse un montant équivalent. La contribution de la Ville au cours de l'exercice s'est élevée **4 604 100 $** (4 607 800 $ en 2021). Le total des prestations versées aux retraités au cours de l'exercice s'est élevé à **14 841 700 $** (14 595 000 $ en 2021). Une caisse de retraite distincte est maintenue. La Ville est en position de capitalisation nette au 31 décembre 2021, comme suit :

	2022	2021
Juste valeur marchande des actifs du régime	**312 885 100 $**	352 378 500 $
Obligation au titre des prestations constituées	**(254 978 800)**	(272 147 500)
Situation de capitalisation	**57 906 300**	80 231 000
Gain actuariel non amorti	**(9 321 300)**	(41 407 300)
Provision pour moins-value	**(2 143 900**	–
Comptabilisation des actifs de retraite	**46 441 100 $**	38 823 700 $

Les évaluations actuarielles à des fins comptables sont effectuées tous les trois ans en utilisant la méthode des prestations projetées au prorata des services. L'obligation au titre des prestations constituées présentée pour 2022 est fondée sur l'évaluation des prestations de retraite effectuée par les actuaires de la ville, William M. Mercer Limited, effectuée le 31 décembre 2022.

10. Actif de retraite constitué (suite)

L'évaluation actuarielle reposait sur un certain nombre d'hypothèses au sujet d'événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville :

		2022	2021
a)	Taux d'actualisation	**6,50 %**	5,80 %
b)	Taux de croissance de la rémunération	**2,70 %**	2,50 %
c)	Taux d'inflation	**2,20 %**	2,00 %

Mortalité	115 % des taux de la table de mortalité publique CPM-2014 avec échelle de projection MI-2017
Âge de la retraite	Tableau des âges

	2022	2021
Coût des prestations de la période courante	**8 315 200 $**	8 740 200 $
Amortissement des (gains) pertes actuariel(le)s	**(4 178 800)**	(2 938 100)
	4 136 400	5 802 100
Moins : cotisations des employés	**(4 604 081)**	(4 607 600)
Charge (recouvrement) au titre des prestations de retraite	**(467 681)**	1 194 500
Coût d'intérêt sur l'obligation moyenne au titre des avantages sociaux	**15 585 100**	15 052 900
Rendement attendu des actifs moyens du régime d'avantages sociaux	**(20 274 600)**	(18 317 300)
	(5 157 181)	(2 069 900)
Augmentation de la provision pour moins-value contre les actifs au titre des prestations de retraite	**2 143 900**	–
Total du recouvrement des charges liées aux prestations de retraite	**(3 013 281)$**	(2 069 900)$

La charge de contribution de l'employeur de 4 604 100 $ est incluse à l'état des résultats comme composante des charges du service. La variation de l'actif du régime d'avantage sociaux de 7 617 400 $ est présentée dans les services gouvernementaux généraux.

	Pourcentage de l'actif du régime	
	2022	2021
Composantes des actifs du régime d'avantages sociaux :		
Obligations	**30,00 %**	30,00 %
Actions canadiennes et étrangères	**38,50 %**	38,50 %
Fonds d'infrastructures	**10,50 %**	10,50 %
Fonds de couverture	**7,00 %**	7,00 %
Autres (actions de sociétés fermées, dette privée, revenu fixe opportuniste)	**14,00 %**	14,00 %
	100,00 %	100,00 %

11. Prestations de maladie et autres passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Ville de Moncton offre à divers groupes d'employés, conformément aux conventions collectives applicables, la possibilité d'accumuler des prestations de maladie payables à la retraite ou à la démission.

	2022	2021
Obligations au titre des avantages sociaux :		
Prestations acquises	**6 399 800 $**	8 002 500 $
Gains actuariel(le)s non amorti(e)s	**2 042 300**	338 100
Prestations non acquises	**4 107 800**	5 342 300
Gain (perte) actuarielle non acquise non amortie	**611 700**	(1 150 800)
Obligation accumulée au titre des avantages sociaux	**13 161 600 $**	12 532 100 $
Obligation accumulée au titre des avantages sociaux	**13 161 600 $**	12 532 100 $
Moins : montant capitalisé	**(8 633 911)**	(7 613 574)
Obligation non capitalisée au titre des avantages sociaux	**4 527 689**	4 918 526
Moins : prestations non acquises	**(4 719 500)**	(4 191 500)
Prestations acquises (financées)/non financées	**(191 811)$**	727 026 $
Charges liées aux prestations au cours de l'exercice	**1 640 500 $**	1 693 300 $

Les prestations acquises correspondent à l'obligation de la Ville à l'égard des avantages sociaux futurs, y compris les banques de congés de maladie et les paiements forfaitaires de retraite au cours de l'année de la retraite ou de la démission qui doivent être versés par contrat à un employé, qu'il ait un nouvel emploi ou non. Les prestations non acquises représentent le passif estimatif, pour la Ville, des coûts futurs liés aux avantages sociaux des employés qui dépendent de leur emploi futur.

La méthode actuarielle utilisée pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées est celle de la répartition des prestations au prorata du service. L'évaluation reposait sur un certain nombre d'hypothèses au sujet d'événements futurs, comme les taux d'intérêt, les augmentations salariales, le roulement du personnel et les départs à la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville.

Voici un résumé des principales hypothèses de l'évaluation :

- le taux d'augmentation salariale annuelle est de 2,70 % (2,50 % en 2021);
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,35% (2,40 % en 2021);
- l'âge de la retraite est de 65 ans (65 ans en 2021);
- l'utilisation excédentaire nette estimative du taux de congés de maladie varie selon l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non capitalisé. Les prestations sont versées à même les revenus généraux lorsqu'elles deviennent payables.

12. Immobilisations corporelles consolidées

	Immobilisations générales								Immobilisations - Eau et eaux usées				
	Terrains	Immeubles et améliorations locatives	Véhicules et matériel	Matériel et logiciels informatiques	Améliorations foncières	Actifs en construction	Stationnements	Routes, rues, trottoirs, ponceaux	AEU – Immeubles et améliorations locatives	Eau et eaux usées	Actifs en construction	2022	2021
Coût													
Coût d'ouverture	33 879 164 $	220 663 960 $	68 480 672 $	16 455 438 $	81 917 847 $	19 253 259 $	12 473 708 $	379 188 234 $	102 490 749 $	506 587 057 $	21 845 487 $	1 463 235 575 $	1 404 430 247 $
Ajouts et transferts	748 172	3 066 756	5 969 130	894 385	2 721 636	8 963 074	–	27 519 804	–	19 991 340	–	69 874 297	78 481 244
Transfert depuis les travaux en cours	–	–	–	–	–	(7 580 868)	–	–	–	–	(16 484 075)	(24 064 943)	(17 275 186)
Cessions et transferts	–	–	(371 890)	–	–	–	–	(4 310 831)	–	(784 619)	–	(5 467 340)	(2 400 528)
Coût de clôture	34 627 336	223 730 716	74 077 912	17 349 823	84 639 483	20 635 465	12 473 708	402 397 207	102 490 749	525 793 778	5 361 412	1 503 577 589	1 463 235 777
Amortissement cumulé													
Amortissement d'ouverture cumulé	–	(62 785 214)	(47 662 643)	(13 368 115)	(40 101 192)	–	(9 000 113)	(184 494 406)	(48 483 713)	(161 671 225)	–	(567 566 621)	(531 214 494)
Amortissement	–	(6 195 340)	(3 884 926)	(1 242 579)	(4 530 324)	–	(361 615)	(12 229 143)	(2 714 422)	(8 344 707)	–	(39 503 056)	(38 573 632)
Cessions et transferts	–	–	371 890	–	–	–	–	3 295 711	–	658 501	–	4 326 102	2 221 505
Amortissement cumulé de clôture	–	(68 980 554)	(51 175 679)	(14 610 694)	(44 631 516)	–	(9 361 728)	(193 427 838)	(51 198 135)	(169 357 431)	–	(602 743 575)	(567 566 621)
Valeur comptable nette	34 627 336 $	154 750 162 $	22 902 233 $	2 739 129 $	40 007 967 $	20 635 465 $	3 111 980 $	208 969 369 $	51 292 614 $	356 436 347 $	5 361 412 $	900 834 014 $	895 669 156 $

*Au cours de l'exercice, la Ville a reçu des dons d'infrastructures d'une valeur de **5 774 576 $** de la part de promoteurs de lotissement.

13. Conformité des emprunts à court terme

Emprunts d'exploitation
Comme le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts destinés à financer les activités du Fonds général sont limités à 4 % du budget d'exploitation de la municipalité. Les emprunts pour financer les activités du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget d'exploitation de l'exercice. En 2022, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunts interfonds
Le *Manuel servant à la présentation des rapports financiers municipaux du Nouveau-Brunswick* exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés au cours de l'année suivante à moins que l'emprunt ne vise un projet d'immobilisations. Les montants payables entre fonds sont conformes aux exigences.

14. Excédent/déficit du fonds de l'eau potable et des eaux usées

La Ville utilise une approche d'équilibre budgétaire annuel qui respecte la pratique prévue par la *Loi sur la gouvernance locale.*

15. Transfert des coûts liés à l'eau

Le transfert des coûts de la Ville liés à l'eau aux fins de la protection contre les incendies respecte le maximum permis par le *Règlement 81-195* pris en application de la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable des dépenses du réseau d'approvisionnement en eau pour la population.

16. Engagements et éventualités

Engagements

a) En vertu des modalités d'un bail pour la bibliothèque municipale maintenant cédé à SOT NLNB Inc., la Ville est responsable de la part proportionnelle des coûts d'exploitation des aires communes. En 2022, ce montant s'élevait à environ **609 774 $** dont environ **48,9 %** ont été recouvrés auprès de la province en vertu d'un sous-bail pour sa part proportionnelle des coûts. Le bail vient à échéance en 2053.

b) En vertu d'une entente avec Moncton 4Ice Sports Inc. (le fournisseur de services) la Ville a été engagé sur un mandat initial de 20 ans qui exigeait des frais de service de 119 430 $ par mois pour un total de 1.433 million de dollar par année pour fournir et exploiter l'installation 4Plex au profit des citoyens de Moncton. En date du 15 octobre 2022, une prolongation de 10 ans a été exercée et la Ville a maintenant repris l'exploitation de l'installation 4Plex sans autres paiement de fraise de service, mais continue de supporter les pertes d'exploitation et/ou a droit au bénéfice d'exploitations conformément à l'entente initial. La Ville a l'option d'acheter l'installation pour la somme d'un dollar a la fin de la période de renouvellement.

c) Le Conseil municipal a approuvé des engagements totalisant **5 470 620 $** envers des organismes communautaires.

d) En 2017, la Ville avait conclu une nouvelle entente de 10 ans pour de l'équipement radio en lien avec le système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick en contrepartie d'une redevance d'abonnement à l'accès au système au coût mensuel récurrent de **5 290 $,** pour un coût d'exploitation total projeté de **634 897 $**, plus la TVH à 15 %.

e) La Ville a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels pour la prestation de services, la construction d'actifs, des subventions d'amélioration commerciale, et des contrats de location-exploitation. Ces obligations contractuelles deviendront des passifs lorsque les modalités du contrat auront été respectées.

16. Engagements et éventualités (suite)

f) Le Conseil municipal a approuvé des engagements envers Initiatives communautaires Marée montante inc. qui totaliseront **6 000 0000 $** sur 3 ans. En date du 31 décembre 2022, **2 000 000 $** restent impayés.

Éventualités

a) Le Conseil municipal a approuvé la prolongation d'une garantie de prêt de 150 000 $ pour le Ballet Atlantique du Canada. Cette garantie a pris effet le 1er janvier 2010 et est venue à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil municipal a rétabli la garantie de prêt fixe qui doit être examinée chaque année. Au 31 décembre 2022, le montant de la garantie s'élevait à **150 000 $**.

b) Dans le cours normal des activités de la Ville, celle-ci fait l'objet d'un certain nombre de réclamations et de poursuites. La Ville entend défendre et négocier ces réclamations et litiges. L'issue éventuelle de ces réclamations et de ces litiges ne peut être déterminée à la clôture de l'exercice.

17. Reclassement

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur l'excédent déclaré antérieurement.

18. Évènement ultérieurs

a) Le 6 février 2023 la Ville a conclu une entente relative a l'initiative pour la création rapide de logement avec la société Canadienne d'hypothèque et de logement. L'entente prévoit que la Ville est le bénéficiaire de 5 000 000 $ selon lequel la Ville doit redistribuer ces fonds a diverses organisations au sein de la communauté pour aider a financer des initiatives de logements abordables dans la ville selon des critères établis. Ces initiatives doivent être complété, et les fonds distribués par le 31 décembre 2024.

b) En date du 1 janvier 2023, la Ville recevra environ 114 000 000 $ en nouvelles évaluations foncières, dont 67 % représente de nouvelles propriétés résidentielles et le 34 % restant représente des propriétés non résidentielles. Ce changement est base sur la réforme de la gouvernance local du gouvernement du Nouveau Brunswick qui consiste de passer de 104 gouvernements locaux a 77 qui devrait avoir lieu le 1 janvier 2023.
Des changements notables ont été apporté pour l'année d'imposition 2023. De la flexibilité a été donné aux gouvernements locaux pour fixer un taux d'imposition sur propriété non résidentielles variant de 1.4 à 1.7 fois le taux pour propriétés résidentielles alors que celui si était de 1.5 les années précédente. Un autre changement concernera la subvention de financement de péréquation qui devrait voir une nouvelle formule révisée qui garantira que les communautés qui ont besoin de soutien recevront le financement adéquat alors que celles qui sont viables et solide financièrement ne recevront pas de financement de péréquation.
A ce stade, il n'y a eu aucun transfert d'actifs ou de passifs liées au district local puisque ceux-ci restent la responsabilité du gouvernement provincial par l'intermédiaire du département des transports et infrastructures.

Ville de Moncton
Annexe 1 : Tableau consolidé des produits

Exercice clos le 31 décembre	2021	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
Transferts gouvernementaux aux fins d'exploitation			
Association des musées canadiens – provincial	60 000	**145 000**	60 000
Héritage Canada	–	–	100 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	–	**249 269**	170 168
Autres Gouvernements Locaux	1 026 198	**993 362**	1 016 312
GNB- Développement social	–	**183 875**	–
GNB- Relance sécuritaire en réponse a la pandémie de Covid	–	–	3 902 563
GNB- Bureau du prévôt des incendies	–	**239 204**	–
Autres administrations locales – Contrat pour la protection contre les incendies - DSL	675 513	**685 869**	660 314
	1 761 711$	**2 496 579 $**	5 909 357 $
Autres revenus de source interne			
Licences et permis			
- permis de construction	1 612 740 $	**2 755 559 $**	2 442 008 $
- autres	559 575	**822 699**	721 333
Amendes et frais	339 000	**68 053**	84 297
Stationnement	2 048 189	**1 305 320**	1 404 271
Loyer	16 179	**16 179**	16 179
Divers	463 999	**491 617**	504 604
Protection	71 500	–	50
Transports - autres	113 025	**213 699**	123 599
Transport en commun	4 084 285	**4 257 541**	3 128 241
Zoo de la Côte magnétique	2 129 046	**2 298 111**	1 668 932
Parc de la Côte magnétique	173 032	**163 564**	86 972
Autres activités récréatives	1 124 259	**2 945 010**	1 457 057
Colisée - Agrena	1 705 811	**2 659 767**	738 720
Gain (perte) sur la vente et la radiation d'immobilisations corporelles	–	**(1 141 238)**	(179 023
Encaisse reçue tenant lieu	–	**154 683**	19 680
Autres / Divers revenus	–	**152 572**	406 425
Autres revenus – eau et eaux usées	45 017	**58 590**	21 937
DIM – Terrains et autres	–	**4 613 452**	5 355 444
	14 485 657 $	**21 835 178 $**	18 000 726 $
Revenus – eau et eaux usées			
Frais d'utilisation de l'eau	19 148 593 $	**19 612 653 $**	20 254 311 $
Frais d'utilisation des eaux usées	8 796 155	**8 870 491**	7 418 408
Frais de traitement des eaux usées	8 214 990	**8 751 258**	8 422 108
	36 159 738 $	**37 234 402 $**	36 094 827 $
Autres apports pour immobilisations			
Dons d'actifs – promoteurs	– $	**5 774 576 $**	7 611 970 $
Organisations et particuliers	100 000	**311 414**	699 350
Amélioration locale et récupération du réseau d'égouts	–	**89 025**	142 109
	100 000 $	**6 175 015 $**	8 453 429 $
Transferts gouvernementaux au titre des immobilisations			
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	400 000 $	**1 740 380 $**	4 765 445 $
APECA	–	**186 000**	–
Province du Nouveau-Brunswick – Financement du transport en commun et du logement	–	**3 974 042**	–
Province du Nouveau-Brunswick – Relance sécuritaire en réponse à la pandémie de COVID	–	**1 798 899**	–
Le fonds pour le développement des collectivités du Canada	6 629 217	**5 340 690**	10 239 212
Sécurité des infrastructures ferroviaires de compétence fédérale	–	–	212 600
Société de développement régional	–	**405 999**	–
Infrastructure Canada-Bâtiments communautaires verts et inclusifs	1 040 000	–	–
	9 859 195	–	6 912 309
Province du Nouveau-Brunswick – prêt-subvention	–	**1 940 265**	1 329 853
Contributions provinciales - DIM	361 443	**836 707**	460 990
Contributions fédérales-provinciales – eau et eaux usées	2 073 630	**432 650**	420 786
	20 363 485 $	**16 655 632 $**	24 341 195 $

Ville de Moncton
Annexe 2 : Tableau consolidé des charges

Exercice clos le 31 décembre	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Services gouvernementaux généraux			
Maire et conseillers	756 511 $	**770 776 $**	653 515 $
Directeur municipal et Audit interne	464 340	**276 042**	170 223
Services généraux	153 267	**154 784**	148 488
Finances et administration	1 913 615	**1 381 531**	1 472 187
Systèmes d'information	2 340 697	**2 046 116**	2 025 399
Ressources humaines	1 328 513	**1 409 127**	1 184 905
Services juridiques	1 058 210	**1 095 681**	967 949
Édifice de l'hôtel de ville	395 965	**460 242**	1 056 449
Communications intégrées	996 772	**801 759**	842 166
Autres activités d'administration générale	4 348 224	**4 855 209**	4 124 270
Service Moncton	112 495	**115 288**	107 311
Subventions	2 225 051	**4 234 913**	4 063 518
Planification organisationnelle et élaboration de politiques	363 834	**265 430**	344 369
Développement industriel de Moncton Limitée	763 810	**686 028**	902 516
	17 221 304 $	**18 552 926 $**	18 063 265 $
Amortissement des immobilisations corporelles	39 503 056	**39 503 056**	38 573 632
Amortissement des coûts de développement - DIM	–	**4 553 533**	6 003 150
Intérêts	4 281 675	**6 560 073**	4 645 436
Régime de retraite	(7 617 400)	**(7 617 400)**	(6 677 700)
Passif après-retraite	1 746 389	**1 355 552**	1 413 595
Charges liées aux sites contaminés	–	**(436 760)**	444 760
Frais reportés d'entretien des installations et de l'énergie	465 000	**122 970**	337 283
	55 600 024 $	**62 593 950 $**	62 803 421 $
Services de protection			
Police	27 690 034 $	**27 864 289**	23 312 372 $
Incendies	17 379 015	**18 434 044**	17 481 107
Inspection des immeubles	1 754 192	**1 589 150**	1 502 928
Autres services de protection	2 101 202	**2 353 525**	1 811 633
	48 924 443 $	**50 241 008 $**	44 108 040 $
Services de transport			
Administration technique	2 103 740 $	**1 645 257 $**	1 771 132 $
Installations	1 478 115	**1 522 141**	1 280 273
Routes, rues et équipement	10 753 451	**13 112 460**	10 678 851
Éclairage des rues	2 733 013	**2 693 321**	2 621 867
Circulation et stationnement	1 318 062	**1 441 731**	1 420 085
Transport en commun	11 851 677	**11 922 632**	10 191 392
Transport - autre	959 733	**999 807**	846 090
	31 197 791 $	**33 337 349 $**	28 809 690 $
Services de santé environnementale et de développement			
Collecte des ordures et des déchets	3 508 614 $	**3 452 382 $**	3 441 858 $
Commission d'urbanisme	90 292	**90 238**	80 265
Aménagement	4 888 192	**4 341 515**	4 002 633
Zoo de la Côte magnétique	3 268 429	**3 529 609**	3 009 040
Parc de la Côte magnétique et site de concert de la Côte magnétique	439 504	**381 298**	325 121
Immigration	129 253	**433 935**	267 694
Tourisme	417 870	**2 451 098**	1 282 317
	12 742 154 $	**14 680 075 $**	12 408 928 $

Ville de Moncton
Annexe 2 : Tableau consolidé des charges

Exercice clos le 31 décembre	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Services de santé environnementale et de développement			
Collecte des ordures et des déchets	3 508 614 $	**3 452 382 $**	3 441 858 $
Commission d'urbanisme	90 292	**90 238**	80 265
Aménagement	4 888 192	**4 341 515**	4 002 633
Zoo de la Côte magnétique	3 268 429	**3 529 609**	3 009 040
Parc de la Côte magnétique et site de concert de la Côte magnétique	439 504	**381 298**	325 121
Immigration	129 253	**433 935**	267 694
Tourisme	417 870	**2 451 098**	1 282 317
	12 742 154 $	**14 680 075 $**	12 408 928 $
Services récréatifs et culturels			
Parcs et services de loisirs	7 667 717 $	**8 004 091 $**	7 276 011 $
Bibliothèque	486 772	**467 503**	445 287
Subvention au théâtre Capitol	499 335	**636 428**	562 634
Aînés	102 899	**100 380**	98 917
Événements et sites	1 590 681	**2 129 890**	1 116 235
Musée	1 279 855	**1 259 117**	1 073 415
Stade de Moncton	74 260	**74 260**	51 574
Arénas	2 361 493	**2 605 945**	2 979 668
William House / Treitz Haus	134 808	**106 949**	137 309
Centre Avenir	308 987	**283 708**	278 086
Colisée - Agrena	2 988 176	**3 977 328**	2 668 691
Autres programmes et services culturels	210 001	**188 319**	171 483
	17 704 984 $	**19 833 918 $**	16 859 310 $
Services de l'eau et des eaux usées			
Approvisionnement en eau			
Services administratifs	4 486 567 $	**4 206 549 $**	4 377 577 $
Intérêts	1 278 248	**1 432 234**	1 357 757
Transmission and distribution	3 916 147	**3 475 519**	3 164 942
Purification et source d'approvisionnement	3 876 154	**4 031 471**	3 734 590
Alimentation électrique et pompage	729 691	**603 655**	588 343
	14 286 807 $	**13 749 428 $**	13 223 209 $
Collecte et élimination des eaux usées			
Pompage	280 915 $	**326 260 $**	1 623 304 $
Collecte des eaux usées	10 979 884	**10 789 661**	11 012 898
Intérêts	717 556	**829 818**	769 054
	11 978 355 $	**11 619 479 $**	12 056 840 $
Total – Eau et eaux usées	26 265 162 $	**25 695 167 $**	25 280 049 $

Ville de Moncton
Annexe 3 : Tableau de divulgation de l'information sectorielle
31 décembre 2022

	Généralités Gouvernement	Protection	Transports	Environnement, santé et développement	Loisirs et culture	Eau et eaux usées	DIM	2021 Consolidé	2020 Consolidé
Produits									
Mandat d'impôt foncier*	152 044 698 $	– $	– $	– $	– $	– $	– $	152 044 698 $	146 359 497 $
Subvention du gouvernement provincial *	3 224 771	–	–	–	–	–	–	3 224 771	3 589 488
Subvention fédérale tenant lieu	18	–	–	–	–	–	–	18	19 641
Transferts gouvernementaux aux fins d'exploitation	–	1 232 566	685 869	334 269	243 875	–	–	2 496 579	5 909 357
Autres revenus de source interne	5 307 655	84 347	4 656 111	4 919 245	2 195 777	58 591	4 613 452	21 835 178	18 000 726
Revenus des services de l'eau et des eaux usées		–	–	–	–	37 234 402		37 234 402	36 094 827
Intérêts	5 600 495	–	–	–	–	263 536	–	5 864 031	2 492 277
	166 177 637	**1 316 913**	**5 341 980**	**5 253 514**	**2 439 652**	**37 556 529**	**4 613 452**	**-222 699 677**	**212 465 813**
Charges									
Salaires et charges sociales	11 194 624	17 564 556	16 930 916	4 053 372	7 875 347	3 222 665	294 648	61 136 128	58 924 363
Biens et services	6 672 274	32 676 452	16 406 433	10 626 703	11 958 571	20 210 450	4 944 913	103 495 796	90 481 258
Amortissement*	39 503 056	–	–	–	–	–	–	39 503 056	38 573 632
Intérêts	6 142 612	–	–	–	–	2 262 052	417 461	8 822 125	6 772 247
Retraite**	(7 617 400)							(7 617 400)	(6 677 700)
Frais d'installations et coût d'entretien d'énergie reportés	122 970							122 970	337 283
Charges liées aux sites contaminés	(436 760)							(436 760)	444 760
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite**	1 355 552							1 355 552	1 413 595
	56 936 928	**50 241 008**	**33 337 349**	**14 680 075**	**19 833 918**	**25 695 167**	**5 657 022**	**206 381 467**	**190 269 438**
Excédent (déficit) annuel avant apports pour immobilisations	**109 240 709**	**(48 924 095)**	**(27 995 369)**	**(9 426 561)**	**(17 394 266)**	**11 861 362**	**(1 043 570)**	**16 318 210**	22 196 375
Autres apports pour immobilisations*	6 175 015	–	–	–	–	–	–	6 175 015	8 453 429
Transferts gouvernementaux pour immobilisations*	15 818 925	–	–	–	–	–	836 707	16 655 632	24 341 195
Excédent (déficit) annuel pour l'exercice	**131 234 649 $**	**(48 924 095) $**	**(27 995 369) $**	**(9 426 561) $**	**(17 394 266)$**	**11 861 362 $**	**(206 863) $**	**39 148 857 $**	54 990 999 $

***Le mandat d'impôt foncier, le financement communautaire et subvention de péréquation du gouvernement provincial, l'amortissement, les cessions et transferts, les autres apports pour immobilisations et les transferts gouvernementaux ont été déclarés sous Généralités - Gouvernement aux fins de divulgation de l'information sectorielle.**

****Les paiements annuels en espèces versées par la Ville au titre des cotisations au régime de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite sont comptabilisés dans les coûts des salaires et des avantages sociaux de chacun des services. La modification de l'obligation est consignée sous Généralités - Gouvernement.**

Ville de Moncton
Annexe 4 : Tableau et communiqué des fonds de réserve
31 décembre 2022

	Réserve générale d'exploitation	Réserve générale– Immob.	Réserve d'exploitation Eau et égouts	Réserve immob. – Eau et égouts	Réserve Fonds développement foncier	2022 Total
Actifs						
Prêt au fonds de revenu de la Ville de Moncton portant intérêt	**5 547 069 $**	**79 745 535 $**	**1 265 062 $**	**17 397 664 $**	**356 453 $**	**104 311 783 $**
Excédent accumulé	**5 547 069 $**	**79 745 535 $**	**1 265 062 $**	**17 397 664 $**	**356 453 $**	**104 311 783 $**
Produits						
Intérêts	238 837 $	2 574 200 $	40 921 $	533 902 $	10 457 $	3 398 317 $
Paiement en espèces pour les frais de développement	–	152 571	–	–	–	152 571
Produit reçu en lieu et place de terrain	–	–	–	–	154 683	154 683
Autres transferts gouvernementaux	–	3 974 042	–	–	–	3 974 042
Transfert du fonds d'eau et du fonds général de fonctionnement	462 000	12 667 828	10 000	2 880 000	–	16 019 828
	700 837	**19 368 641**	**50 921**	**3 414 902**	**165 140**	**23 699 441**
Charges						
Transfert pour les frais de développement	–	–	–	–	(2 805)	(2 605)
Transfert au fonds de fonctionnement général	(2 125 510)	(2 679 497)	–	–	–	(4 805 007)
Transfert au fonds d'eau et fonds général d'immobilisations	–	(2 084 935)	–	(190 000)	–	(2 274 935)
	(2 125 510)	**(4 764 432)**	**–**	**(190 000)**	**(2 805)**	**(7 082 547)**
Excédent (déficit) annuel	**(1 424 673)**	**14 604 209**	**50 921**	**3 223 902**	**162 335**	**16 616 694**
Excédent accumulé, à l'ouverture de l'exercice	**6 971 742 $**	**65 171 326 $**	**1 214 141 $**	**14 173 762 $**	**256 619 $**	**87 787 590 $**
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	**5 547 069 $**	**79 775 535 $**	**1 265 062 $**	**17 397 664 $**	**418 954 $**	**104 404 284 $**

Ville de Moncton
Annexe 4 : Tableau et communiqué des fonds de réserve

31 décembre 2022

Communiqué des réserves
Résolutions du Conseil à l'égard des sorties/entrées des fonds de réserve :

Séance ordinaire publique – Décisions du 22 février 2022 :

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 328 000 $ depuis le fonds général d'exploitation vers le fonds de réserve général d'exploitation a été proposée par le conseiller LeBlanc et appuyée par le conseiller Kingston.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 12 667 828 $ depuis le fonds général d'exploitation vers le fonds de réserve général d'immobilisations a été proposée par le conseiller Edgett et appuyée par le conseiller Kingston.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 10 000 $ depuis le fonds d'exploitation de l'eau et des eaux usées vers le fonds de réserve d'exploitation des services publics a été proposée par le conseiller Edgett et appuyée par le conseiller Steeves.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 1 880 000 $ depuis le fonds d'exploitation de l'eau et des eaux usées vers le fonds de réserve d'immobilisations des services publics a été proposée par le conseiller LeBlanc et appuyée par le conseiller Kingston.

Séance ordinaire publique – Décisions du 5 décembre 2022 :

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 190 000 $ depuis le fonds de réserve d'immobilisations de l'eau et des eaux usées vers le fonds d'immobilisations des eaux et eaux usées a été proposée par le maire adjoint Butler et appuyée par le conseiller Edgett.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 1 519 801,76 $ depuis le fonds de réserve général d'immobilisations vers le fonds général d'immobilisations a été proposée par le conseiller Richard et appuyée par le maire adjoint Butler.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 152 570,99 $ depuis le fonds général d'exploitation vers le fonds de réserve général d'immobilisations a été proposée par le maire adjoint Butler et appuyée par le conseiller Richard.

Je certifie que ce qui précède constitue une copie fidèle et exacte des résolutions adoptées lors de chacune des séances ordinaires publiques en question.

Greffier municipal

Sceau

CITY OF / VILLE DE MONCTON
Resurgo

Ville de Moncton
Annexe 4 : Tableau et communiqué des fonds de réserve
31 décembre 2022

Communiqué des réserves
Résolutions du Conseil à l'égard des sorties/entrées des fonds de réserve :

Séance ordinaire publique – Décisions du 5 décembre 2022 (suite):

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 679 496,60 $ depuis le fonds de réserve général d'immobilisations vers le fonds général d'immobilisations a été proposée par le conseiller Edgett et appuyée par le maire adjoint Butler.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 395 438,87 $ depuis le fonds de réserve général d'immobilisations vers le fonds général d'immobilisations a été proposée par le conseiller Richard et appuyée par le conseiller Edgett.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 134 000 $ depuis le fonds général d'exploitation vers le fonds de réserve général d'exploitation a été proposée par le conseiller Léger et appuyée par le conseiller LeBlanc.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 400 000 $ depuis le fonds de réserve général d'exploitation vers le fonds général d'exploitation a été proposée par le conseiller Edgett et appuyée par le conseiller LeBlanc.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 3 974 042 $ depuis le fonds général d'exploitation vers le fonds de réserve général d'immobilisations a été proposée par le conseiller Léger et appuyée par le conseiller Richard.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 108 253,56 $ depuis le fonds de réserve général d'immobilisations vers le fonds général d'immobilisations a été proposée par le conseiller Edgett et appuyée par le conseiller Kingston.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 61 440,99 $ depuis le fonds de réserve général d'immobilisations vers le fonds général d'immobilisations a été proposée par le conseiller Léger et appuyée par le maire adjoint Butler.

Je certifie que ce qui précède constitue une copie fidèle et exacte des résolutions adoptées lors de chacune des séances ordinaires publiques en question.

Greffier municipal

Scellé

CITY OF / VILLE DE
Resurgo
MONCTON

Ville de Moncton
Annexe 4 : Tableau et communiqué des fonds de réserve
31 décembre 2022

Communiqué des réserves
Résolutions du Conseil à l'égard des sorties/entrées des fonds de réserve :

Séance ordinaire publique – Décisions du 5 décembre 2022 (suite):

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 160 510 $ depuis le fonds de réserve général d'exploitation vers le fonds général d'exploitation a été proposée par le maire adjoint Butler et appuyée par le conseiller Thériault.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 2 000 000 $ depuis le fonds de réserve général d'immobilisation vers le fonds général d'exploitation a été proposée par le conseiller Léger et appuyée par le conseiller LeBlanc.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 65 000 $ depuis le fonds de réserve général d'exploitation vers le fonds général d'exploitation a été proposée par le conseiller Edgett et appuyée par le conseiller LeBlanc.

Je certifie que ce qui précède constitue une copie fidèle et exacte des résolutions adoptées lors de chacune des séances ordinaires publiques en question.

Séance ordinaire publique – Décisions du 19 décembre 2022

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 1 000 000 $ depuis le fonds d'exploitation des services publics vers le fonds de réserve d'immobilisations des services publics a été proposée par le conseiller Edgett et appuyée par le conseiller LeBlanc.

L'adoption de la motion visant à autoriser le transfert d'une somme de 1 500 000 $ depuis le fonds de réserve général d'exploitation vers le fonds général d'exploitation a été proposée par le conseiller Léger et appuyée par le conseiller Richard.

Je certifie que ce qui précède constitue une copie fidèle et exacte des résolutions adoptées lors de chacune des séances ordinaires publiques en question.

Greffier municipal

Scellé

CITY OF / VILLE DE MONCTON
Resurgo

Ville de Moncton
Annexe 5 : Tableau de concordance entre le budget de fonctionnement et le budget (CCSP)
31 décembre 2022

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement Eau et eaux usées	Budget du fonds d'immob.	DIM	Amortissement et ajustement – prestations de retraite et postérieurs à la retraite	Transferts	Total
Revenus							
Subvention de la Ville de Moncton	– $	– $	– $	402 367 $	– $	(402 367) $	– $
Province du Nouveau-Brunswick							
Mandat pour impôts fonciers	152 044 698	–	–	–	–	–	152 044 698
Financement communautaire et subvention de péréquation	3 224 771	–	–	–	–	–	3 224 771
Subvention fédérale tenant lieu	18	–	–	–	–	–	18
Transferts gouvernementaux aux fins d'exploitation	1 761 711	–	–	–	–	–	1 761 711
Transferts gouvernementaux pour immobilisations	–	–	17 928 412	361 443	–	–	18 289 855
Autres apports et transferts pour immobilisations	–	–	9 499 192	–	–	(9 399 192)	100 000
Autres revenus de source interne	14 440 640	45 017	–	–	–	–	14 485 657
Revenus des services de l'eau et des eaux usées	–	36 159 738	–	–	–	–	36 159 738
Alimentation en eau pour la protection incendie	–	3 589 474	–	–	–	(3 589 474)	–
Intérêts	374 829	450 000	–	–	–	–	824 829
Déficit – Déficit de l'exercice précédent	4 107 711	309 333	–	–	–	(4 417 044)	–
	175 954 378	**40 553 562**	**27 427 604**	**763 810**	**–**	**(17 808 077)**	**226 891 277**
Charges							
Services gouvernementaux généraux	20 021 883	–	–	763 810	31 885 656	2 928 675	55 600 024
Services de protection	52 513 917	–	–	–	–	(3 589 474)	48 924 443
Services de transport	37 719 791	–	–	–	–	(6 522 000)	31 197 791
Services de santé environnementale et de développement	14 855 908	–	–	–	–	(2 113 754)	12 742 154
Services récréatifs et culturels	17 749 176	–	–	–	–	(44 192)	17 704 984
Services de l'eau et des eaux usées	–	24 869 358	–	–	–	1 395 804	26 265 162
Services fiscaux							
Remboursement de la dette à long terme	15 816 200	11 798 400	–	–	–	(27 614 600)	–
Intérêts	4 281 675	1 995 804	–	–	–	(6 277 479)	–
Transfert à la réserve d'exploitation	328 000	10 000	–	–	–	(338 000)	–
Transfert à la réserve d'immobilisations	12 667 828	1 880 000	–	–	–	(14 547 828)	–
	175 954 378	**40 553 562**	**–**	**763 810**	**31 885 656**	**(56 722 848)**	**192 434 558**
Excédent (déficit) de l'exercice	**– $**	**– $**	**27 427 604 $**	**– $**	**(31 885 656) $**	**38 914 771 $**	**34 456 719 $**

Ville de Moncton
Annexe 6 : Tableau de rapprochement de l'excédent annuel
31 décembre 2022

	Fonds général	Fonds général des immobilisations	Réserve générale	Fonds courant – Eau et eaux usées	Fonds des immob. – Eau et eaux usées	Réserve pour immob.	Réserve pour immob. – Eau et eaux usées	Fonds géneraux d'exploitation – Eau et eaux usées	Réserve pour aménagement foncier	DIM	Total – tous les fonds
Excédent (déficit) annuel de 2022 selon la Loi sur la gouvernance locale	(600,580) $	41,361,073 $	(1,424,673) $	402,648 $	15,461,757 $	14,604,209 $	3,223,902 $	50,921 $	162,335 $	2,104,171 $	75,345,763 $
Ajustement de l'excédent (du déficit) annuel pour les besoins de financement											
Déficit du deuxième exercice précédent	(4,107,711)	-	-	(309,333)	-	-	-	-	-	-	(4,417,044)
DIM – Subvention	1,906,662	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,906,662)	-
Transfert des coûts de l'eau pour la prévention des incendies	3,490,953	-	-	(3,490,953)	-	-	-	-	-	-	-
Transfert au fond des immobilisations du fonds d'exploitation	8,340,000	(8,340,000)	-	600,000	(600,000)	-	-	-	-	-	-
Transfert d'immobilisations du fonds d'exploitation de la bibliothèque	44,192	(44,192)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassifier les immobilisations acquises du fonds général	556,527	-	-	-	-	-	-	-	-	-	556,527
Théatre Capitol	(137,092)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(137,092)
Remboursement de principal sur la dette a long terme	15,772,000	(15,772,000)	-	11,769,000	(11,769,000)	-	-	-	-	-	-
Adjustement du passif au titre des sites contaminés	436,760	-	-	-	-	-	-	-	-	-	436,760
Perte sur aliénation d'immobilisation corporelles	-	(1,141,238)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,141,238)
Provision pour passif au titre de prestations de retraite	390,837	-	-	-	-	-	-	-	-	-	390,837
Charge d'amortissement	-	(28,823,438)	-	-	(10,679,618)	-	-	-	-	-	(39,503,056)
Charge au titre des prestations de retraite	7,617,400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,617,400
Total des ajustements de l'excédent (du déficit) annuel de 2021	34,310,528	(54,120,868)	-	8,568,714	(23,048,618)	-	-	-	-	(1,906,662)	(36,196,906)
Excédent (déficit) annuel de 2021 selon le CCSP	33,709,948	(12,759,795)	(1,424,673)	8,971,362	(7,586,861)	14,604,209	3,223,902	50,921	162,335	197,509	39,148,857

Ville de Moncton
Annexe 7 : Tableau des transferts gouvernementaux
31 décembre 2022

	Budget	2021	2020
TRANSFERTS AUX FINS D'EXPLOITATION :			
Transferts gouvernementaux aux fins d'exploitation			
Association des musées canadiens – Provincial	60 000 $	**145 000 $**	60 000 $
Héritage Canada	–	**–**	100 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	–	**249 269**	170 168
Ministère des transports – autoroutes désignées	1 026 198	**993 362**	1 016 312
Province du Nouveau-Brunswick – Développement social	–	**183 875**	–
Province du Nouveau-Brunswick – Relance sécuritaire en réponse à la pandémie de COVID	–	**–**	3 902 563
Province du Nouveau-Brunswick – Bureau du prévôt des incendies	–	**239 204**	–
Autres administrations locales – Contrat pour la protection contre les incendies - DSL	675 513	**685 869**	660 314
	1 761 711 $	**2 496 579 $**	5 909 357 $
TRANSFERTS POUR LES IMMOBILISATIONS :			
Transferts gouvernementaux au titre des immobilisations			
Ministère des Transports et Infrastructure	400 000 $	**1 740 380 $**	4 765 445 $
Le fonds pour le développement des collectivités du Canada	6 629217	**5 340 690**	10 239 212
APECA	–	**186 000**	–
Sécurité des infrastructures ferroviaires de compétence fédérale	–	**–**	212 600
Société de développement régional	–	**405 999**	–
Infrastructure Canada-Bâtiments communautaires verts et inclusifs	1 040 000	**–**	6 912 309
Accord bilatéral sur les infrastructures	9 859 195	**–**	–
Province du Nouveau-Brunswick – Prêt-subvention	–	**1 940 265**	1 329 853
Province du Nouveau-Brunswick – Relance sécuritaire en réponse à la pandémie de COVID	–	**1 798 999**	–
Gouvernement du Canada – Transport en commun et du logement	–	**3 974 042**	–
Contributions provinciales - DIM	361 443	**836 707**	460 990
Contributions fédérales-provinciales – eau et eaux usées	2 073 630	**432 650**	420 786
	20 363 485 $	**16 655 732 $**	24 341 195 $
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	22 125 196 $	**19 152 211 $**	30 250 552 $

Les transferts gouvernementaux ne comprennent pas les subventions tenant lieu d'impôts reçues des gouvernements fédéral et provinciaux.

Ville de Moncton
Annexe 8 : Tableau de l'état de l'entité contrôlée
31 décembre 2022

État de l'entité contrôlée, Développement industriel de Moncton Limitée

	2021	2020
Actif financier	**33 243 068 $**	32 383 398 $
Passif	**(16 474 779)**	(17 708 678)
Dette nette	**16 768 289**	14 674 720
Actif non financier	**35 351**	24 749
Excédent accumulé	**16 803 640 $**	14 699 469 $
Produits	**7 761 193 $**	7 687 815 $
Charges	**(5 657 022)**	(7 209 215)
Excédent (déficit) annuel	**2 104 171 $**	478 600 $

Ville de Moncton
Annexe 9 : Rapprochement du déficit de capitalisation
31 décembre 2022

Rapprochement du déficit de capitalisation – Prestations après-emploi acquises

	2022	2021
Passif au 31 décembre 2022	**13 161 600 $**	**12 532 100 $**
Montant du passif au 31 décembre 2022 capitalisé au cours de l'exercice courant	**(4 719 500)**	(4 191 500)
Montants capitalisés au cours des exercices précédents	**(8 633 911)**	**(7 613 574)**
(Solde financé) /Solde à capitaliser au cours des prochaines années	**(191 811)$**	**727 026 $**